

DEPARTEMENT  
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION  
25 MARS 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mars 2022

Objet :

**Budget principal C.C.A.S. -  
Approbation du compte de  
gestion 2021**

ACTE TRANSMIS  
EN SOUS-PREFECTURE

LE 05 AVR. 2022

PUBLIE-LE 08 AVR. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à dix-huit heures,  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
régulièrement convoqué, s'est réuni Salle 214 en mairie, sous la  
Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du  
C.C.A.S.

**Etaient présents :**

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean  
Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MER-  
CIER, Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER.

**Pouvoirs :**

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLAN-  
CHARD

Monsieur Jean-Jacques CAVELIER a donné pouvoir à Madame Danielle  
MALLART

**Absents excusés :**

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Jean Jacques CAVELIER,  
Madame Hélène HAENSLER, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Jean-  
Marie PARTIOT, Madame Sabine ROUSSELLET, Madame Catherine  
VIVILLE, Monsieur Farid ZERGUINE.

**Secrétariat :**

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, états du passif, états des restes à recouvrer et états des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il apparaît au terme des contrôles réalisés que des discordances existent entre l'état de l'actif, le compte de gestion du comptable public et l'inventaire du CCAS tel que détaillé dans le tableau joint en annexe.

Ces anomalies ne remettent pas en cause la sincérité du compte administratif du budget principal du CCAS que le compte de gestion appuie, pour autant la situation patrimoniale n'est pas aujourd'hui concordante.

**Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

- **CONSIDERE** que toutes les opérations sont régulièrement justifiées pour le budget principal du C.C.A.S.
- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- **DECLARE** que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public pour le budget principal du C.C.A.S. visé et certifié conforme par l'ordonnateur appelle des observations comme indiqué dans le tableau joint en annexe.
- **DIRE** que ces discordances ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.
- **SE PRONONCE :**

**POUR :** Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Madame Sophie MERCIER, Monsieur Georges VIALAN, Monsieur David YTIER.

1 pouvoir Monsieur Jean-Jacques CAVELIER  
1 pouvoir Monsieur Nicoles ISNARD

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

**ACTIF CCAS AU 31/12/2021**

| COMPTE | LIBELLE                                | COMPTE DE GESTION BALANCE DE SORTIE | INVENTAIRE CCAS - TABLEUR | DIFFERENCE   |
|--------|--|-------------------------------------|---------------------------|--------------|
| 2181   | INSTAL GENERALES AGCTS AMENAGTS DIVERS | 1 023 779,78 €                      | 1 002 342,34 €            | 21 437,44 €  |
| 2182   | MATERIEL TRANSPORT                     | 134 001,72 €                        | 146 852,38 €              | 12 850,66 €  |
| 2183   | MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE           | 369 437,37 €                        | 89 916,09 €               | 279 521,28 € |
| 2184   | MOBILIER                               | 507 758,94 €                        | 507 758,92 €              | 0,02 €       |
| 2188   | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES     | 475 034,42 €                        | 280 058,75 €              | 194 975,67 € |
| 271    | TITRES IMMOBILISES : DROIT PROPRIETE   | 23 628,58 €                         | - €                       | 23 628,58 €  |
| 28182  | AMORT MATERIEL TRANSPORT               | 134 001,69 €                        | 146 852,38 €              | 12 850,69 €  |
| 28184  | AMORT MOBILIER                         | 406 299,37 €                        | 406 299,38 €              | 0,01 €       |
| 28188  | AMORT AUTRES IMMOB CORPORELLES         | 393 788,72 €                        | 393 788,73 €              | 0,01 €       |

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Au registre suivent les signatures des présents.

  
Stéphane BLANCHARD  
Vice-président du C.C.A.S.

